

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

**DEMANDE D'INSCRIPTION 2023-2024**

L'élève

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**Dossier à retourner signé avec 1 justificatif de domicile**

**Avant le 25 juin 2023**

Par voie postale : 8 rue George Clémenceau - 45500 - GIEN

Par mail : [musique@gien.fr](mailto:musique@gien.fr)

## ÉLÈVE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Genre : Masculin  Féminin

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mobile élève : \_\_\_\_\_

Mail élève : \_\_\_\_\_

Niveau scolaire à la rentrée de sept 2023 : \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire fréquenté en sept 2023 : \_\_\_\_\_

**Avez-vous déjà suivi des cours de musique :** Oui  Non

Si oui, quand et dans quel établissement ? \_\_\_\_\_

Précisez le niveau d'instrument et de formation musicale : \_\_\_\_\_

**Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre ?** Oui  Non

Si oui, quand et dans quel établissement ? \_\_\_\_\_

Précisez le niveau de théâtre : \_\_\_\_\_

## RESPONSABLES LÉGAUX

*À remplir uniquement pour les élèves mineurs.  
En cas de garde alternée, remplir les coordonnées des deux parents.*

### Parent 1

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_

E-mail\* : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

### Parent 2

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_

E-mail\* : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Avez-vous des enfants déjà inscrits ? Si oui précisez le nom et prénom :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\* *Obligatoire*

## THÉÂTRE

- Éveil : à partir du CM1
- Cycle 1 : Lycéens, étudiants
- Initiation : Collégiens
- Cycle 2 : Lycéens, étudiants

## THÉÂTRE AVEC PRATIQUE MUSICALE

- Éveil : à partir du CM1
- Initiation : Collégiens
- Cycle 1 : Lycéens, étudiants
- Cycle 2 : Lycéens, étudiants
- Atelier vocal enfants/ados
- Batucada
- Atelier vocal enfants/ados
- Batucada
- MAO
- Atelier technique vocale
- Atelier vocal enfants/ados
- Batucada
- MAO
- Atelier vocal adultes

## MUSIQUE / INITIATION

- Son d'Anne Françoise (Moyenne section), 1 fois par mois
- Atelier d'Éveil (Grande section), 1 fois par mois
- Éveil Musical (CP), Cours hebdomadaires

## MUSIQUE / DISCIPLINES INSTRUMENTALES (cours individuels)

Pour les enfants à partir du CE1, ados et adultes.

Compte tenu des places limitées, vous devez choisir parmi la liste ci-dessous trois instruments par ordre de préférence en précisant 1,2 ou 3.

### Cordes :

\_\_\_\_\_  *Violon\**

\_\_\_\_\_  *Violoncelle\**

\_\_\_\_\_  *Contrebasse\**

\_\_\_\_\_  Guitare classique

\_\_\_\_\_  **Piano** (Obligation de posséder un piano de 88 touches avec un toucher lourd chez soi)

### Bois :

\_\_\_\_\_  *Hautbois\**

\_\_\_\_\_  *Flûte traversière\**

\_\_\_\_\_  *Clarinette\**

\_\_\_\_\_  *Saxophone\**

### Cuivres :

\_\_\_\_\_  *Trompette\**

\_\_\_\_\_  *Cornet\**

\_\_\_\_\_  *Trombone\**

\_\_\_\_\_  *Tuba\**

\_\_\_\_\_  *Trompe de chasse\**

\_\_\_\_\_  Cor d'harmonie

### Musiques actuelles :

\_\_\_\_\_  Piano/ jazz

\_\_\_\_\_  Guitare basse

\_\_\_\_\_  Accordéon

\_\_\_\_\_  Guitare électrique

\_\_\_\_\_  Guitare d'accompagnement

\_\_\_\_\_  Batterie/Percussions

\_\_\_\_\_  Batterie

\_\_\_\_\_  Percussions

**Chant** (à partir de 16 ans)

\* Les instruments en italique sont proposés à la location.

Souhaitez-vous une location d'instrument ? :  Oui  non

Si oui pour quel instrument : \_\_\_\_\_

**La formation musicale (solfège)** est obligatoire pour les enfants **pendant 5 ans** (jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> cycle). Pour les lycéens et adultes, elle est obligatoire **pendant 2 ans**.

## MUSIQUE / PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective **est obligatoire pour tous à partir de la troisième année de pratique instrumentale**. Il est toutefois possible de s'inscrire uniquement à une ou plusieurs pratiques collectives sans cours individuel instrumental, ni formation musicale.

### Pratiques collectives accessibles à tous

- Atelier vocal enfants/ados du CM1 à la Terminale
- Batucada (atelier de percussions brésiliennes) à partir de 12 ans
- Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) à partir de 13 ans \*
- Atelier vocal adultes à partir de 16 ans

---

### Pratiques collectives accessibles à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'instrument

- Orchestre Symphonique Junior 1<sup>er</sup> cycle (cordes, vents et percussions)
- Ensemble à Vents (vents, percussions)
- Musique de chambre \*
- Atelier Piano 4-6 Mains (pianistes) \*
- Ensemble de Guitares Classiques
- Atelier Électrique junior 1<sup>er</sup> cycle
- Atelier Musique Traditionnelle
- Ensemble de Trompes de chasse
- Atelier percussions (pianistes et batteurs) \*
- Découverte théâtrale (mineurs, étudiants) pour une année seulement **NOUVEAU**

---

### Pratiques collectives accessibles avec un niveau minimum de fin de 1<sup>er</sup> cycle

- Atelier Variétés (instrumentiste, chanteur)
- Atelier Électrique (instrumentiste, chanteur)
- Atelier Jazz/Impro (instrumentiste, chanteur)
- Orchestre Symphonique Second Cycle (vents, cordes, percussions)
- Création scénique (mineurs, étudiants) **NOUVEAU**

\* Places limitées

## AUTORISATIONS

### DROITS A L'IMAGE :

Chaque année scolaire, les élèves participent à diverses manifestations publiques (concerts, auditions etc...) qui peuvent donner lieu à des captations photos ou vidéos éventuellement diffusées sur tous supports de communication officiels dans le cadre de la promotion de l'établissement (presse écrite, site de la ville, Facebook, Instagram, YouTube, Padlet etc...)

- J'autorise  
 Je n'autorise pas

L'utilisation de mon image : Nom, prénom \_\_\_\_\_

Ou celle de mon enfant : Nom, prénom \_\_\_\_\_

Dans le cadre de l'ensemble des activités proposées par l'École Municipale de Musique et de Théâtre. Cette autorisation est consentie pour l'année scolaire 2023-2024.

### AUTORISATION DE SORTIE PÉDAGOGIQUE :

- Oui                       Non

En acceptant l'autorisation de sortie à l'extérieur de l'Espace Culturel,

Le responsable légal autorise son enfant : Nom, prénom \_\_\_\_\_  
à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2023-2024

OU

L'élève majeur s'engage : Nom, prénom \_\_\_\_\_  
à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2023-2024.

### DIFFUSION ADRESSE POSTALE ET MAIL :

- J'autorise  
 Je n'autorise pas

À communiquer mon adresse postale et adresse mail au service de l'Action Culturelle pour être informé de la programmation culturelle de la Communauté des Communes Giennes. Vous avez la possibilité à tout moment de vous désabonner via la newsletter.

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

L'inscription est valable pour l'année scolaire 2023-2024. **Toute année commencée est due dans son intégralité.** Les périodes de cours et de congés suivent le calendrier scolaire officiel de septembre à juin. Les inscriptions sont définitives à partir du 10 octobre 2023. Après cette date, le coût de l'inscription est dû. Le paiement peut s'effectuer en 3 fois.

### **SUIVI PÉDAGOGIQUE :**

L'inscription à l'École Municipale de Musique et de Théâtre de Gien comprend la participation obligatoire aux activités prévues par l'établissement.

Les parents de l'élève mineur s'engagent à suivre l'entraînement, les progrès et l'évolution de leur enfant. Pour cela, ils prennent régulièrement contact avec ses professeurs qui l'informeront de ses progrès et de son évolution. Afin d'adapter les cours, il est fortement recommandé aux parents de prévenir les professeurs en cas de handicap ou de troubles Dys de l'enfant.

### **DISCIPLINE :**

L'École Municipale de Musique et de Théâtre ne dispose pas d'un encadrement de surveillance en dehors des cours. **La direction et les professeurs sont responsables des enfants pendant les cours selon l'horaire indiqué. Les parents sont responsables de leur enfant avant le début et dès la fin des cours y compris dans l'enceinte de l'Espace Culturel. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur.**

Les enfants en initiation musicale (Son d'Anne Françoise, Atelier d'Éveil et Éveil Musical) sont accompagnés par leurs parents jusqu'au professeur. Les parents reviennent chercher leurs enfants dans la salle de cours, à l'horaire indiqué.

L'accès aux véhicules motorisés est interdit dans l'enceinte de l'Espace Culturel, même pour y déposer un élève, sauf pour les personnes à mobilité réduite en possession d'une carte de stationnement handicapé.

Les élèves sont tenus à l'observation stricte du règlement. Ils doivent assister régulièrement à tous les cours et arriver à l'heure précise munis du matériel nécessaire. Les parents accompagnant leurs enfants ne seront pas autorisés à pénétrer dans les classes pendant les cours (sauf autorisation du professeur). Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état persiste.

Les absences doivent être justifiées et excusées par un message écrit adressé au professeur ou par un appel des parents – pour l'élève mineur – au secrétariat de l'École Municipale de Musique et de Théâtre. Trop répétées et non motivées, les absences peuvent entraîner l'exclusion de l'élève.

L'École Municipale de Musique et de Théâtre se réserve le droit de ne pas réinscrire les élèves qui n'ont pas suivi les pratiques collectives, objectif indissociable de l'enseignement artistique selon les textes officiels du ministère de la Culture.

L'inscription à l'École Municipale de Musique et de Théâtre de Gien vaut acceptation de son règlement intérieur.

---

**Date et Signature de l'élève ou des représentants légaux**